

Un retour en arrière malgré tout !



Préparer une saison colombophile n'est pas une sinécure. Loin de là même ! Tel un puzzle aux pièces devant impérativement s'imbriquer, le chantier ailé 2016 initié a l'obligation de respecter, outre des réglementations en cours et diverses contraintes matérielles éventuelles, la procédure décisionnelle imposée par les statuts de la RFCB.

Ce jeudi 15 octobre, les représentants des sociétés des anciennes sections régionales d'Ath et de Lessines, accompagnés de responsables du Brabant wallon en tant qu'associés sportifs en 2015, avaient pris le chemin de Thumaide pour tenir une assemblée préliminaire à la veille de l'assemblée générale de l'EPR Brabant wallon-Hainaut du 4 décembre. Cette séance de travail, programmée en amont de la synthèse provinciale, permet de décanter le travail de cette dernière en lui garantissant en principe de la sérénité dans les débats. En effet, de cette manière, les problèmes « locaux », les divergences de vue sont traitées en « comité restreint », ce qui n'est pas plus mal, les nuisances causées par de malencontreuses interprétations extérieures sont ainsi évitées.



Un comité d'accueil



Les trois mandataires provinciaux du Hainaut occidental (Christian Goulem, Dany Leturcq et Pierre Titart) accompagnés du secrétaire des deux EPR francophones (Patrick Marsille) étaient présents, les débats étaient menés pour la vitesse par Dany Leturcq et pour le demi-fond par Pierre Titart. De son côté, Christian Goulem, président de l'AWC, se montrait très attentif, ses rares interventions relevaient exclusivement d'un souci de clarification, celles de Patrick Marsille manifestaient par contre le désir de compréhension correcte à répercuter dans la rédaction du procès-verbal.

Trois moments clés

En faisant rappel au courrier envoyé aux sociétés évoquant des considérations sportives pour 2016 émises par la section provinciale – courrier soit dit en passant interprété erronément par certains -, Pierre Titart a accueilli l'assistance, invita Dany Leturcq à aborder la vitesse.

La réflexion avant. Le Wadelincourtois délivra à l'assemblée les souhaits des sociétés rentrés à la section provinciale. Il rappela notamment que :

- **Lessines** accepte Hunelle Dendre dans son lâcher 2015, est toujours partant pour la ligne de l'est le samedi, souhaite la fin de l'entente de demi-fond.
- **Papignies-Bois-de-Lessines** confirment leur préférence pour le dimanche, prônent le statu-quo.
- **Ath** (Hunelle-Dendre) émet le souhait de gagner le lâcher octroyé l'an dernier à Lessines-Thulin-Blaton pour pouvoir disposer d'un lâcher seul, en couloir.
- **Saintes et Bierghes**, les deux transfuges sportifs du Brabant wallon, désirent « rester » dans le lâcher de Hunelle-Dendre
- **Ouest, Entente Frontalière et Entente des XIII** optent pour le samedi en reconduisant le précédent canevas sportif et notamment le lâcher unique.

A la connaissance de ces souhaits émis par les différents acteurs de terrain, il appert de notoires divergences de vue aux yeux de « Coulon Futé » qui ne relève nullement de la presse à sensation. Ces dernières ne peuvent cependant occulter la tendance quasi générale à « jouer » le samedi, Papignies et Bois-de-Lessines en ont pris conscience sur le champ.



Diverses injonctions émanant des niveaux national et provincial ont alors été rappelées et notamment celle du respect des lignes de vol. L'EPR, par la voix de Dany Leturcq, est partisane du retour logique du Hainaut

occidental sur la ligne du centre, ce qui fera sans nul doute plaisir aux adeptes de celle de l'est en la désengorgeant (malgré l'arrivée prévue en 2016 de contingents liégeois) pour limiter le nombre de lâchers qui y sont effectués. (« **Coulon Futé** » : *le vice-président de l'EPR Hainaut-Brabant fit, comme Jules et Jan l'ont également fait à diverses reprises – voir par ailleurs -, allusion aux longs temps parfois nécessaires pour effectuer en certains endroits les lâcher belges programmés.*)

La concentration évoquée et envisagée de la vitesse et du petit demi-fond le samedi n'est certes pas pour déplaire à l'agence de convoyage cependant contrainte à revoir son organisation interne.

La tentative de conciliation. La réunion d'information prenait alors l'aspect d'une séance de rattrapage, devenait une tentative de conciliation pour essayer de garder intact le contexte sportif 2015 apportant, selon des dires entendus et argumentés par des exemples concrets, des avantages pour une aile, des inconvénients pour l'autre. « *Le monstre du Loch Ness colombophile* », l'implantation géographique en l'occurrence, était bien invité à la table des débats.

Ces débats sont restés dans l'ensemble courtois malgré des haussemments de voix intempestifs parfois nécessaires pour réclamer le calme. Certains intervenants ont insisté sur le fait qu'ils ne parlaient pas au nom du copinage. Ils défendaient en



réalité, selon leurs dires, le jeu colombophile en évoquant d'une part l'avantage d'un lâcher en couloir pour exercer un impact sur les pertes, mais aussi d'autre part celui de rayons limités pour cette fois veiller aux intérêts des amateurs, de petits amateurs sans aucune connotation péjorative qui parviennent dans ce contexte à se débrouiller, à défendre leurs intérêts sportifs et à prendre



plaisir à être classés, le but final recherché en quelque sorte. D'autres intervenants évoquaient concrètement les différences de vitesse de vol ("10 m par minute" fut cité) enregistrées à diverses reprises pendant la saison au même titre qu'une disproportion au niveau de la répartition des prix dans les « tops 100 ».

Un « langage » cocasse pour l'observateur neutre était par intermittence usité. Les « *je sais que je suis le vilain petit canard* », « *je t'aime une année et je ne t'aime plus maintenant* », « *le problème chez nous, c'est vous* », « *les déçus de chaque saison tiennent à refaire le monde* »... agrémentaient les discussions.

Après l'entérinement du samedi comme jour unique de compétition sur la ligne du centre exclusivement (Papignies et Bois-de-Lessines se ralliant sans difficulté à la très grande majorité sur ce sujet), Dany Leturcq initiait un nouveau tour de table pour aborder cette fois le point épineux, le mode de lâcher. Selon ses dires, le niveau provincial souhaite « quelque chose » de cohérent, de stable, de réfléchi, de tenant la route, qui fait plaisir... tout en étant conscient de l'impossibilité de satisfaire tout le monde.

Les deux tendances se dégageant des procès-verbaux de sociétés évoqués en début de séance se confirmaient de nouveau. Le lâcher unique effectif depuis plusieurs saisons avait, au grand dam de certains intervenants, bel et bien du plomb dans l'aile au même titre que l'existence d'expérimentaux intéressants pour des coefficients à introduire dans des championnats nationaux

notamment. La proposition d'effectuer des lâchers séparés en petite vitesse et une ouverture unique des paniers par contre sur la grande ne changeait pas les positions d'un iota, ne permettait pas la reconduction, même partielle, du mode de lâcher 2015.

Au terme des argumentations des différentes interventions, les sociétés de Saintes et Bierghes qui font entente en disposant d'un rayon en forme de « banane » sont, à leur grand soulagement, acceptées dans le lâcher Lessines-Blaton-Thulin-Hunelle Dendre qui ne constitue pas un lâcher supplémentaire aux yeux du président athois



(Lessines-Blaton-Thulin apprenait à cette occasion que leur lâcher 2015 avait été accordé pour ne pas « casser » l'entente « L'Espoir »). Des craintes conjointes surgissant des bancs de « L'Entente des XIII » et de « L'Ouest » laissent entrevoir un exode possible de leurs amateurs en cas de lâchers séparés du fait de l'interpénétration de leurs rayons avec celui de Hunelle Dendre. L'existence de rabatteurs a même été évoquée (*« Coulon Futé » : l'interpénétration concurrentielle des rayons dans l'ancienne section athoise existe depuis des lustres, devient davantage cruciale en période de récession. Elle s'est toujours avérée une façon imagée pour les ententes de se dire « nous ne jouons pas ensemble mais nous acceptons les amateurs des deux ententes »*).

En ultime tentative, l'évocation à diverses reprises par une aile d'implanter un lâcher Hainaut occidental en vitesse était sur le champ contrée par le souhait de l'autre aile de libérer le Hainaut



dans sa globalité. Les avis radicalement opposés provoquèrent la demande d'un break diplomatique par Dany Leturcq pour concertation des mandataires présents après avoir auparavant traité la programmation sollicitée de Saint-Quentin pour entraînements les samedis, quitte à délaissier pour certains les essais de semaine.

Le temps des décisions finales.

A la reprise, une proposition d'accorder deux lâchers était proposée à la condition d'accepter l'application d'un lâcher unique quand toutes les ententes concernées ne parviennent pas à atteindre le quorum des 40 paniers. Après des palabres sur ce quorum fixé, le consensus voyait le jour. Deux lâchers en 2016 seront opérationnels lors des différentes organisations programmées le samedi sur la ligne du centre pour les régions athoise et lessinoise. Un projet d'itinéraire - une adaptation du précédent en réalité - est proposé, comporte des Saint-Quentin, Noyon, Pont-Sainte-Maxence et Bussy-Saint-Georges. Selon l'agence de convoyage, cette dernière étape risque de soulever quelques problèmes car l'infrastructure du lieu de lâcher ne permet pas d'accueillir plusieurs véhicules avec remorques ce qui en principe devrait être le cas suite aux décisions prises.

Pierre Titart aborda ensuite le petit demi-fond, demanda au convoyeur de livrer des informations plus tôt sur le télétexte pour faire taire les bruits relatant des arrivées tardives de sa part. Le canevas de la saison 2015 est reconduit à l'instar de la règle des 75 paniers. Toury sera l'étape exclusive.

Au moment des premiers départs après plus de deux heures de débat, Dany Leturcq posa une ultime question des plus cruciales : « ces décisions, pour combien d'années, 3 ans ou 5 ans ? ». Chaque société se prononça oralement, le verdict n'est pas connu au terme de l'assemblée préliminaire car le secrétaire francophone ne disposait pas des nombres de licenciés par société. Des calculs doivent être effectués. En effet, cette décision ne peut pas se prendre à la simple majorité des sociétés, mais bel et bien en fonction des nombres d'amateurs que ces sociétés représentent.

Epilogue ! Toutes ces considérations sportives sont à confirmer à deux niveaux avant qu'elles ne deviennent effectives. Ce sera fait lors d'assemblée provinciale du 4 décembre prochain et de l'assemblée nationale de février 2016.

